

PER
C-111
CON
S



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTREAL

BULLETIN

DE LA

Caisse
Nationale

D'ECONOMIE



ADMINISTRATION

Bureau de la Société St-Jean-Baptiste

MONUMENT NATIONAL, MONTREAL.



Société St-Jean-Baptiste de Montreal

“ Caisse Nationale d'Economie ”

SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE ET DE SECOURS

Fondée le 1er janvier 1899

Incorporée par le Statut 62 Victoria, chapitre 93

Siège social : MONUMENT NATIONAL, MONTREAL

CONSEIL DE DIRECTION

Officiers généraux

O. ASSELIN, président-général.
J. V. DESAULNIERS, 1er vice-prés.
V. MORIN, N. P., 2ème vice-président.
E. BIRON, N. P., secrétaire-général.
J. B. LAGACE, secrétaire-adjoint.
R. BEDARD, secrétaire-trésorier.

Grand aumônier

Mgr l'ARCHEVEQUE de Montréal.

Directeurs

J. NOLIN, dentiste.
E. V. BEAUPRE.
C. DUQUETTE.
T. GAUTHIER.
E. P.-LACHAPELLE, M. D.
Hon. L. BEAUBIEN.
Hon. L.-O. LORANGER.

Commission administrative

O. ASSELIN.
R. BEDARD.
T. GAUTHIER.
W. A. HUGUENIN, M. D.
J. A. SAVIGNAC, N. P.

Auditeurs

M. L. J. LACASSE.
H. VIAU.

Aviseur légal

ANTONIO PERRAULT.

Administrateur-général

ARTHUR GAGNON.

Cours publics

J. V. DESAULNIERS.
V. E. BEAUPRE.
J. NOLIN.

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Comité de Régie

J. V. DESAULNIERS, président.
R. BEDARD.
C. DUQUETTE.
CHS. BRUCHESI, avocat.
R. GAUTHIER.
H. A. ROBERT.
A. W. PATENAUDE.

Comité des placements

O. ASSELIN.
R. BEDARD.
THOS. GAUTHIER.
VICTOR MORIN, N. P.
E. BIRON, N. P.

Comité de surveillance

A.-P. FRIGON, président.
A.-J. LAURENCE, pharmacien.
J.-A. MAUCOTEL, comptable.
J.-A. DEMERS, M.-D.
C. BRUCHESI, avocat.
JOS. HURTUBISE, courtier.
A. COMTE, négociant.
ISIDORE CREPEAU, agent.
J. A. BOUCHER, agent.

Comité du Bulletin

O. ASSELIN.
R. BEDARD.
J. V. DESAULNIERS.
E. V. BEAUPRE.
J. NOLIN.

Rédacteur du Bulletin

G. A. MARSAN, avocat.

Organisateur-général.

J. C. PAQUIN.

BULLETIN
DE
La Caisse Nationale
D'ECONOMIE

Vol. 10 — No 6

JUIN 1913

Abonnement : 25c. par année

L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE.

La Société prend des mesures pour devenir seule propriétaire du Monument National. Comment on espère pouvoir porter le revenu net de cet immeuble de \$16,500 à \$40,000 par année. — L'administration de la Caisse d'Economie, etc.

Comme on le sait, ou comme on ne le sait pas, l'immeuble connu sous le nom du Monument National est la propriété non de la seule Société Saint-Jean-Baptiste, mais d'une sorte de société par actions dont la Saint-Jean-Baptiste n'est que le principal actionnaire.

A l'heure actuelle, sur un capital souscrit et payé de \$91,000, divisé en actions de dix dollars, la Société possède quelque chose comme \$69,000; le reste, soit \$22,000, est détenu par des particuliers ou par des successions.

Ce capital fut souscrit il y a vingt-deux ans. Placé à cette époque à 5½ pour cent, il s'élèverait aujourd'hui à plus de \$400,000, et cette somme elle-même rapporterait \$22,000 par année.

L'immeuble, malgré l'exemption des taxes dont il jouit, et qui équivaut bien à \$5,000 par année, a rapporté cette année \$16,300. Or, en évaluant le terrain à \$18 du pied (il y en a plus de 18,000 pieds), le Monument vaut \$600,000.

La modicité du rapport tient surtout à l'affectation actuelle de l'immeuble.

Par exemple, la grande salle, louée à l'année, rapporterait au moins \$25,000; mais la Société, en ayant quelquefois besoin pour elle-même ou pour d'autres associations nationales, est empêchée de la louer à l'année, et elle n'a rapporté l'année dernière que \$12,000.

Les actionnaires n'auraient donc guère de dividendes à attendre, même si la Société voulait leur en payer; mais il y a plus.

Parmi les amendements faits l'année dernière à la Charte, il en est un qui se lit comme suit :

“ La Société, après l'acquittement des charges afférentes du Monument National, peut affecter le revenu net de cet immeuble à ses oeuvres. ”

C'est-à-dire que, les intérêts et l'amortissement payés, le revenu peut donc être affecté au gré du Conseil.

Pour s'en tenir à l'une des oeuvres que le Conseil actuel veut entreprendre, celle de l'hygiène infantile, il n'y a pas de doute qu'elle absorberait à elle seule tout le revenu actuel. Dès lors, le rôle des co-actionnaires de la Société se réduit à bien peu de chose, et l'on s'explique que le Conseil ait résolu de prendre des mesures pour les désintéresser.

L'administrateur de la Société, M. Arthur Gagnon, est autorisé à traiter de gré à gré avec les actionnaires. Ceux d'entre eux qui voudront céder leurs actions gratis auront droit au titre de membre bienfaiteur de la Société, avec, leur vie durant, tous les droits des membres actifs, y compris celui de participer effectivement à l'administration du Monument National et à l'affectation du revenu. Le Conseil est convaincu qu'il n'y a pas un actionnaire qui ne sera heureux de s'assurer de tels avantages au prix de dix, de cinquante ou même de cent dollars. Dans aucun cas l'administrateur ne devra payer plus que le pair.

On a fait courir, à l'époque des élections, le bruit que certaine faction voulait vendre l'immeuble. L'article 15 de la Charte porte en toutes lettres que “ l'aliénation des immeubles de la Société et la liquidation d'icelle ne pourront avoir lieu qu'avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil ”. Du reste, le Conseil actuel n'entend pas vendre l'immeuble, mais seulement en augmenter le rapport pour faire face aux obligations nouvelles de la Société.

On a calculé qu'en s'installant ailleurs — plus modestement, peu importe—la Société pourrait retirer du Monument National, toutes charges acquittées, trente-cinq à quarante mille piastres par année: soit une augmentation de vingt à vingt-cinq mille piastres, qui serait plus que suffisante pour établir dans toutes les grandes paroisses ouvrières de Montréal, avec le concours des sections, l'oeuvre des dispensaires gratuits et de l'assistance gratuite aux mères. (Nous ne parlons pas de l'assistance pécuniaire aux minorités canadiennes-françaises des autres provinces: grâce au SOU DE LA PENSÉE FRANÇAISE, la Société n'aura pas besoin de prendre sur les revenus du Monument National pour accomplir cette oeuvre). Il ne reste plus qu'à savoir où irait la Société. Voilà une question que le nouveau Conseil a mise à l'étude, et qu'il espère pouvoir résoudre avant longtemps.

La Charte de la Société confie l'administration du Monument National à une commission de cinq membres, dont le président et le trésorier de la Société, et trois membres nommés par le Conseil. Le trésorier est cette année, M. Rodolphe Bédard, comptable expert, administrateur de la succession Raymond Préfontaine. Les trois administrateurs spécialement désignés sont M. Thomas Gauthier, membre du conseil et ex-président général, M. le notaire Albert Savignac et M. le Dr Huguenin, tous gens versés dans l'administration immobilière. Un des premiers actes des nouveaux administrateurs a été de porter à \$200,000 l'assurance de l'immeuble, qui était de \$150,000. Durant le relâche de la saison théâtrale, on fait faire à la scène de la grande salle des travaux importants qui diminueront considérablement le danger d'incendie.

* * *

A part le Monument National, l'institution de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui représente les intérêts matériels les plus considérables est certainement la Caisse Nationale d'Economie. La Caisse, on le sait, est une institution de rentes viagères administrée et popularisée par la Société, grâce à un prélèvement d'un dollar par sociétaire. Fondée il y a quatorze ans, elle commencera son service de rentes dans six ans. Elle compte aujourd'hui plus de 25,000 sociétaires, dissiminés par toute la province. Elle en a recruté 8,000 l'année dernière; on estime que le recrutement atteindra cette année une douzaine de mille.

Autrefois la Caisse était administrée directement par le Conseil de la Société; en vertu d'un règlement adopté il y a deux ans, la propagande et une partie de l'administration sont déléguées à un comité de sept dont le président et le trésorier généraux font partie d'office, mais qui, pour le reste, se compose de sociétaires de la Caisse.

Les cinq administrateurs nommés par le Conseil sont cette année : M. Charles Duquette, membre du Conseil, organisateur général de l'Alliance Nationale; M. Charles Bruchési, avocat; M. A.-W. Patenaude, gérant de la Banque d'Epargne dans le nord du quartier Saint-Denis; M. Raoul Gauthier, courtier d'assurances, fils de l'ancien président général, et M. A.-H. Robert, administrateur de la *Presse*. A la demande du président général lui-même, celui-ci sera remplacé au Comité par le premier vice-président général, M. Victor Désaulniers, ex-président général de la Société des Artisans, ex-conseiller de l'Instruction publique, gérant de la *Greater Montreal Land Co.* Tous ces messieurs sont dans la vigueur de l'âge. Il n'y a pas de doute qu'ils sauront imprimer une impulsion nouvelle aux intérêts qui leur sont confiés.

Le placement des fonds de la Caisse restera à la charge du Conseil, ce qui n'est que justice, puisque la Société en est responsable. Cette année il sera fait sous le contrôle du Conseil par une commission comprenant le président-général, le trésorier général, M. Thomas Gauthier, ex-président général, M. Victor Morin, notaire, échevin, président de l'Association Immobilière, M. le notaire Edouard Biron, chef de la grande étude Biron et Savignac et secrétaire-général de la Société.

Le nouveau Conseil a décidé en principe de prêter sur hypothèques, comme il y est autorisé par le Statut de la Caisse. Il croit que même en bornant ses prêts aux trois cinquièmes de la valeur imposable, il pourrait, dans l'état actuel du marché monétaire, réaliser d'un et demi à deux pour cent de plus sur ses placements, qui s'élèveront cette année à \$100,000.

* * *

Le Conseil a nommé M. Antonio Perrault avocat de la Société et de la Caisse Nationale d'Economie. Quoique jeune encore, M. Perrault occupe déjà une des premières places au Barreau de Montréal. Professeur de droit romain à la Faculté de Droit, il fait partie du bureau Gouin, Lemieux, Murphy, etc.

* * *

Des jeunes médecins, des institutrices pourvues du diplôme académique, pourront se procurer des situations en s'adressant à la Commission d'études de la Société, qui comprend le Dr S. Boucher, M. l'abbé Brosseau, M. J. B. Lagacé, M. Antonio Perrault, M. Paul Paquette, notaire, M. A. Turcot, M. A. Perrault. Cette commission se réunit une fois par semaine. Elle veut se mettre en relations avec tous les groupes français du pays.

* * *

La Société a résolu de donner son adhésion au *Comité France-Amérique* et à la société mixte récemment formée pour l'embellissement de Montréal sous le nom de *Greater Montreal Planning and Housing Association*.

LE SOU DE LA PENSEE FRANCAISE

Les Canadiens-français, en face de l'attaque, serrent leurs rangs

Au moment où nous écrivons, on ne sait pas encore quelle sera la recette du *Sou de la pensée française*. (Peut-être le chiffre en sera-t-il connu quand paraîtront ces lignes). Mais on peut dès maintenant prédire presque à coup sûr que les succès espérés seront dépassés.

Et comment cette souscription aurait-elle pu ne pas réussir, puisqu'elle a provoqué chez tous les nôtres, et même parmi des compatriotes d'autre langue, la plus généreuse sympathie ?

Un poète montréalais, qui a chanté le Canada, écrivait : " Votre fête et votre sou sont nés d'un vrai patriotisme. Cette initiative est digne du plus grand succès, et elle l'aura parce que tous les Canadiens-français sont de tout coeur avec vous. "

Il avait raison. Le *Sou de la pensée française* a été l'objet d'un accueil enthousiaste unanime, chez les Canadiens soucieux de notre survie, et qui pensent que la race est atteinte quand elle est frappée dans quelqu'un de ses rameaux, où qu'ils aient été transplantés. Priver les enfants ontariens de l'enseignement du français, ce serait diminuer graduellement, en Ontario, la population de langue française; ce serait donc nous décimer. Chacun peut concevoir une méthode de combat, mais une chose est particulièrement urgente : le nerf de la guerre. Et la Société Saint-Jean-Baptiste a compris qu'il fallait courir d'abord au plus pressé.

Et c'est bien ainsi qu'ils ont compris la situation, tous ceux qui, dans la mesure de leur pouvoir, ont contribué à la défense de nos droits dans la province voisine.

Les organisateurs du *Sou de la pensée française* ont reçu des montceaux de lettres, dont plusieurs, d'une extrême modestie, sont très touchantes. Il en est plusieurs qui commandent des boutons, et en termes pressants qui témoignent d'une grande impatience à se mettre à l'oeuvre.

Un curé, à la tête—dit-il—d'une paroisse de cent vingt-cinq familles, demande 500 insignes: il en placera donc quatre par famille ! Et des correspondants remercient parce qu'on les a invités à contribuer de leur argent; d'autres s'excusent de la modicité de leur offrande. — et cette modicité même montre bien qu'on s'est imposé un sacrifice : " Recevez cette minime somme que nous vous offrons du plus profond de nos coeurs ", écrit l'un ; et l'autre : " C'est peu, mais c'est de tout coeur. "

Trois institutrices, entre des centaines d'autres, enseignant dans les plus modestes coins, ont joint à l'offrande de leurs élèves les noms de ceux-ci. Et cela nous apprend que seize élèves ont souscrit trente sous;

que vingt enfants en ont apporté trente-trois, et que la cotisation de dix petits garçons s'élève à dix sous exactement.

Eh bien, cela dépasse le noble but que se proposaient les organisateurs. L'enfant qui a donné un sou—son unique sou, probablement — pour la défense de la langue française, a dû poser des questions là-dessus; car, lorsqu'on n'a qu'un sou, on veut savoir où va son argent; et il se rappellera longtemps la gloire d'avoir été, lui chétif, généreux. Et il s'est rendu compte que la langue française est précieuse puisqu'il y a, très loin là-bas, dans l'Ontario, des gens à qui on veut l'enlever et qui se battent pour la garder. Donc, le *Sou* n'aura pas servi qu'à défendre les nôtres de l'Ontario; mais il nous aura fortifiés dans le Québec.

... Alors, après avoir remercié les ouvriers du succès—depuis les organisateurs et les donateurs les plus généreux jusqu'à l'écolier au sou—ne conviendrait-il pas d'avoir un semblant de reconnaissance pour ceux qui, par leur injustice, nous ont permis de réaliser, en face de l'attaque, l'unité canadienne-française ?

POURQUOI NOUS COMBATTONS.

Le règlement No 17 est contraire à la loi naturelle, à la justice, aux règles de la pédagogie, aux droits acquis, au " fair play " britannique; contraire au bon sens.

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur l'inique règlement qu'on veut imposer dans les écoles ontariennes. Et ce n'est pas notre intention d'exposer, ni de discuter ici la question.

Cependant, nous croyons intéressant de reproduire le discours que prononça à Ottawa, le dimanche soir 22 juin, M. Belcourt, sénateur. C'est une pièce qui trouve naturellement sa place dans nos archives.

Et notez bien que les graves et énergiques paroles que vous allez relire, ont d'autant plus de poids qu'elles ont été prononcées par un homme pondéré, réfléchi, et qui vit depuis longtemps parmi les Anglais.

Ce discours est la meilleure justification que nous puissions apporter à la campagne vigoureuse que nous menons et qui a été jusqu'ici, grâce au patriotisme agissant de la population canadienne-française, couronnée du succès le plus complet et le plus réconfortant.

Voici le texte de M. Belcourt :

La tentative récente de supprimer la langue française dans les écoles d'Ontario, n'est pas la première du genre.

Plusieurs fois sous l'Union du Bas et du Haut Canada et depuis la Confédération, notre pauvre langue a été en butte aux attaques, avouées

ou dissimulées, des assimilateurs à outrance et des ennemis de tout ce qui est français ou porte un nom français.

Grâce à l'esprit de justice, à la libéralité et au bon sens du Dr Ryerson d'abord, puis de Sir Oliver Mowat et de Sir George Ross plus tard, notre langue a survécu, comme elle survivra à l'assaut qu'on lui fait subir en ce moment.

Il y aura bientôt 30 ans que je suis venu planter ma tente dans Ontario; durant cette période, à plusieurs reprises depuis 1880 à 1890, Meredith et un peu plus tard D'Alton McCarthy se ruèrent, avec toutes les forces du parti ou de la faction qu'ils dirigeaient, contre notre langue maternelle.

D'Alton McCarthy osa prédire que si la génération d'alors ne réussissait pas à entraver la marche du français avec des votes (ballots), la génération suivante se verrait obligée de le faire avec des baïonnettes.

McCarthy ne s'est trompé que sur les armes employées. La génération qui a suivi la sienne a recommencé la guerre: et si on ne se sert pas de baïonnettes aujourd'hui c'est parce qu'on a cru que des règlements scolaires seraient plus efficaces.

LANGUE ET ECOLES

Aux époques que j'ai mentionnées on en voulait d'abord et surtout à notre langue; mais aussi aux écoles séparées en général. Aussi nous avions alors combattant à nos côtés, nos co-religionnaires irlandais; et je pourrais mentionner ici plusieurs noms d'Irlandais courageusement et habilement avec nous. Si quelques-uns de leurs successeurs, pas tous heureusement, nous ont abandonnés, nous avons la consolation de savoir que nous avons la sympathie et l'appui d'un grand nombre dans notre résistance actuelle.

Du reste, en apparence au moins, aujourd'hui l'attaque est dirigée contre notre langue plutôt que contre l'école séparée. Aussi la lutte actuelle est-elle surtout notre lutte à nous, Canadiens-français.

Depuis 30 ans je n'ai jamais manqué à l'appel pour aider à la revendication de nos droits. Je ne pouvais refuser de prendre part à la démonstration de ce soir.

LE REGLEMENT No 17.

Le règlement No 17 que le Département de l'Education de notre province veut nous imposer, constitue l'attaque la plus directe, la plus violente, la plus perfide et la plus injuste de toutes celles que nous avons eues à vaincre.

Le règlement a pour but, et sans la résistance courageuse et opiniâtre

que nous lui avons opposé, il aurait pour résultat inévitable la suppression complète et à courte échéance du français comme langue d'instruction et de communication entre l'instituteur et l'élève dans nos écoles.

On n'avait jamais encore imaginé rien de si prompt et de si certain. Sous l'Union et durant toute la période que le Dr Ryerson contrôlait notre administration scolaire, alors que la population française de la province n'était guère plus de 25 pour cent de ce qu'elle est aujourd'hui, partout où il y avait des groupes canadiens-français, on tolérait et on aidait même aux écoles tout à fait françaises; ainsi dans Essex, dans Prescott, dans Russell.

Le Dr Ryerson donna pleine et entière liberté quant à la langue à être employée et à l'enseignement à être donné; il n'imposa aucune restriction quant aux instituteurs, aux livres ou à la langue.

UN PEU D'HISTOIRE

A une époque qui n'est pas très éloignée il y avait dans le comté de Waterloo près de 100 écoles dans lesquelles on n'enseignait que l'allemand, et dans les comtés de Prescott et Russell un grand nombre d'écoles où on n'enseignait pas l'anglais.

Quand sir George Ross devint ministre de l'Education, il n'y avait pas une école allemande où l'anglais n'était pas enseigné et dans 27 écoles canadiennes-françaises seulement on n'enseignait que le français.

Nous pouvons maintenant affirmer, le rapport du Dr Merchant le prouve, que, aujourd'hui, il n'y a pas une seule école où l'anglais n'est pas enseigné, et dans la plupart d'une manière aussi complète que possible.

L'administration Mowat, plus tard celle de M. Ross, s'appuyant sur l'expérience et la pratique de tous les pays bilingues, sur les nécessités de la saine pédagogie, établirent et encouragèrent les écoles bilingues de cette province.

Ils avaient du reste l'exemple frappant de tolérance et de bon sens du Bureau des Ecoles anglaises et protestantes de Montréal qui exigeait alors, comme il le fait aujourd'hui, l'enseignement du français dans toutes les écoles anglaises de la métropole canadienne.

En 1890 sir George Ross, dont une grande partie de la carrière avait été vouée à l'enseignement, prononçait à la législature d'Ontario, les paroles suivantes, toutes pleines d'actualité pour nous.

" Il convient, il est juste, il est désirable, il est naturel que l'enfant dont la langue est française, apprenne l'anglais par l'intermédiaire de sa langue maternelle. "

SIR GEORGE ROSS A LA LEGISLATURE D'ONTARIO EN 1890

Sir George Ross disait en outre : " Il faut bien toujours se rappeler le but que se sont proposé les fondateurs de la Confédération et il faut empêcher toute discussion publique tendant à diviser les Français et les Anglais. Les Français ont été aussi loyaux au Canada qu'aucune autre partie de la population. *Ils ont défendu le pays contre toute attaque à l'intérieur ou de l'extérieur, et nous avons le droit de respecter leur langue, même leurs préjugés, car après tout ils font partie de nous et de la même nation. Si nous voulons établir une grande nation, il nous faut regarder au-delà de l'horizon d'une section scolaire, ou de quelque comté, et même au-delà du Dominion lui-même : et le plus loin nous regarderons, le mieux nous serons convaincus que la politique du gouvernement (l'usage de la langue maternelle comme langue de communication entre l'instituteur et l'élève) est soutenue par tous les grands pays de l'univers. C'est cette politique qui a fait de l'Angleterre la maîtresse des mers ; qui a permis à la Suisse de se maintenir depuis des siècles dans sa retraite des Alpes, et qui a aidé à l'Allemagne et à l'Autriche, en dépit de leurs difficultés intérieures et de leurs conflits avec les autres nations, à devenir deux des grandes puissances de l'Europe. C'est avec cette politique seulement que l'on réussira à faire une grande nation dans Ontario et au Canada "*

SIR OLIVER MOWAT A LA LEGISLATURE D'ONTARIO EN 1870

Et Sir Oliver Mowat, dans le même débat ajoutait :

" Il est absurde pour le chef de l'opposition de dire que le gouvernement ne désire pas que la population française apprenne l'anglais. Si son honorable ami est réellement sérieux en faisant cet avancé, il n'est pas loin d'être tout près de l'idiotie. (Applaudissements et rires). Son honorable ami n'est pas dans cette position, car il sait très bien ce qui en est en réalité, mais il sait aussi que c'est dans l'intérêt de son parti de représenter les choses autrement qu'elles ne le sont. Le gouvernement est aussi anxieux que lui de voir les Canadiens-français apprendre la langue anglaise; mais la difficulté consiste à trouver le moyen de produire ce résultat. Le plan proposé par son honorable ami est des plus défectueux et s'il était mis à exécution ce n'est pas plus, mais moins d'anglais qui serait appris. Le gouvernement désire que la population française apprenne l'anglais, mais il veut aussi que cette population lui soit sympathique. *Il n'y a rien à gagner en proscrivant la langue française dans les écoles, mais au contraire, il y a beaucoup à gagner si on reconnaît franchement l'usage de cette langue dans les écoles. La population française contribue au support des écoles; le but à atteindre sera obtenu mille fois plus facilement en respectant leurs préjugés, en respectant leur amour pour leur langue, en respectant leur désir que leurs enfants apprennent*

leur langue, qu'en adoptant des moyens de coercition. *Il désire que les enfants canadiens-français apprennent leur langue, qu'ils approfondissent leur langue, qu'ils lisent des livres imprimés dans leur langue, et il veut que tous apprennent le langage et la littérature d'Angleterre. Ce but ne pourra jamais être obtenu en faisant preuve d'hostilité à l'égard de la population française; très certainement, jamais en proscrivant l'usage du français dans les écoles.*''

RESISTANCE A OUTRANCE

Voilà le principe pour lequel nous combattons.

Voilà le principe que le règlement 17 viole impudemment.

C'est parce que ce règlement est contraire à la loi naturelle, à la justice, aux règles de la pédagogie, aux droits acquis, au *british fair play*, à la pratique universelle dans l'Empire britannique; contraire au bon sens, que nous refusons de l'accepter; que la résistance à son adoption, prise et maintenue par tous les groupes canadiens-français de la province, va se continuer jusqu'à ce que l'ordonnance injuste et insensée soit retirée ou abandonnée.

La menace qu'on nous a faite de nous priver de nos écoles, de nous enlever nos impôts scolaires, aussi bien que notre part des octrois législatifs, ne nous effraie nullement, car nous savons que nous avons la loi pour nous, et que cette menace est aussi vaine que puéile.

Nous savons aussi, nous avons la confiance et la certitude que si l'on persiste à nous faire une si grave injustice, notre appel à Sa Majesté Impériale sera entendu et accordé, car il ne pourrait tolérer pareille tyrannie. Je ne saurais, sans abuser de votre indulgence, traiter ce soir au long et comme elle le mérite, la grave question qui agite en ce moment tous les coeurs canadiens-français et à laquelle prennent un intérêt sympathique, un grand nombre de nos concitoyens de langue anglaise.

Je n'ai que le temps de renouveler la protestation ici, la protestation émue et énergique de toute la population canadienne-française d'Ontario qui s'est fait entendre et qui continuera à se faire entendre de Nipissing à Windsor.

Je préfère céder la place aux visiteurs distingués qui nous honorent et nous encouragent par leur présence à cette grande manifestation, certain du reste que ce sont eux surtout que vous désirez entendre.

IRREVOCABLE DECISION

Oui, Mesdames et Messieurs, notre décision est immuable, notre détermination est irrévocable et irréductible. Nous avons résisté et nous continuerons à résister à l'odieuse tentative de proscrire notre langue maternelle, malgré toutes les menaces, au prix de tous les sacrifices.

Si nous voulons apprendre, si nous voulons que nos enfants appren-

nent la langue anglaise, car tous nous en reconnaissons l'avantage et la nécessité, et il n'est nullement besoin d'user de violence contre nous ou nos enfants, nous voulons aussi continuer à apprendre, à approfondir, à répandre, à propager, et à perpétuer la langue française sur la terre canadienne, où elle fut, à part de l'idiome indien, la première implantée et la seule parlée pendant plus d'un siècle et demi.

Nous le voulons et le voudrons toujours parce que c'est la langue de nos pères ; c'est la langue dans laquelle a été écrite et préservée l'histoire de la première civilisation et de la première évangélisation chrétienne en ce pays ; parce que c'est la langue dans laquelle nos mères nous ont appris à prier Dieu, à penser et à exprimer les meilleurs, les plus intimes et les plus nobles sentiments de nos coeurs ; parce que c'est notre langue à nous ; parce qu'elle fait partie de nous-mêmes ; parce qu'elle est inséparable de notre intelligence et de notre âme.

UNE LETTRE INTERESSANTE

La lettre particulière que voici vaut d'être publiée dans nos colonnes, parce qu'elle a trait à l'un des articles les plus nécessaires et les plus urgents du programme de la Société :

Montréal, 5 mai 1913.

M. le Dr Edmond Dubé, Montréal.

Mon cher Docteur,

Entré au Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste en même temps que moi il y a quatre ans, vous nous quittiez presque aussitôt pour vous donner tout entier aux oeuvres sociales. Heureuse faute ! serais-je tenté de m'écrier, en faisant le compte de tout ce que vous avez accompli de ce côté. Resté au poste, j'espère avoir du moins, avec mes collègues, la satisfaction de faire entrer la Société dans le champ d'action où vous l'avez précédée. Vous avez été un des apôtres de la Goutte de Lait : notre ambition est d'établir dans toutes les paroisses de Montréal l'oeuvre de l'assistance gratuite aux mères. Cette oeuvre, selon nous, comporte forcément la diffusion de l'hygiène domestique ; nous n'aurons rien fait pour la conservation de l'enfance tant que nos mères de famille n'auront pas compris que l'eau, l'air et le soleil sont des richesses qui appartiennent à tout le monde, et sans lesquelles il est impossible d'assurer à l'enfant la santé du corps et de l'esprit. Cela, la mère canadienne-française le comprend heureusement de plus en plus. Je suis convaincu que si les hommes de bonne volonté se donnent la main, avant six ans la mortalité infantile à Montréal aura diminuée de 50 pour cent.

Vive la Goutte de Lait !

Vive l'Assistance maternelle !

Cordialement à vous,

OLIVAR ASSELIN.

SECTIONS ET NOMS DES PERCEPTEURS

Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.	Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.
Abbotsford	Damase Fréreau	Hull	M. Brodeur
Amqui	Nap. Poltras	Iberville	Ludger Bessette
Angers	Geo. Chartrand	Ile-aux-Noix	N. A. Hébert, M. D.
Acton Vale	Joseph Beaugrand	Immaculée-Conception	J. C. Paquin
Abestos Mines	Dr Chs Amiot	Joliette	G. Coffin
Arthabaska ville	F. X. Lemieux, N. P.	Kingsey Falls	Philippe Pelletier
Ascot Collier		Kingsey French Village	F. Lebel
Balmoral	Honoré Diotte	Knowlton	Rév. H. Béllisle
Balscan	F. G. L'Heureux	Labelle	P. E. Forget
Beauceville	Elizé Lemieux	L'Acadie	J. Bte Brault
Beauharnais	J. C. Trudeau, N. P.	Lac au Saumon	Sylvio Roch
Redford	Jos. Jarest	Lachenale	Phyllas Mathieu
Beloeil	Antonio Vigneau	Lachine	R. Dubreuil
Berthierville	Th. Gervais, M. D.	Lacolle	H. Gaudreau
Béancourt	A. A. Leduc	La DuRantaye	J. H. Furois
Black Lake	J. N. Campeau	L'Ange Gardien	J. S. Bourbeau
Brompton Falls	J. A. Allard, M. D.	L'Annonciation	Jos. Boileau
Boucherville	J. A. Demers, M. D.	L'Avenir	J. P. Charpentier
Bouchouche, N. B.	Georges Michaud	Lanoraie	J. S. Ferland, M. D.
Buckingham	J. A. R. Lemay	La Bale du Febvre	L. R. Lefebvre
Cap de la Madeleine	Sévère Rocheleau	La Patrie	Laurent Lussier, M. D.
Cap Santé	S. Delsie	La Présentation	Jos. Meunier
Cap St-Ignace	Thos Gutmond	Laprairie	Joseph Brisson
Carleton	Louis Pujold	L'Ascension	N. C. Léonard
Causapscal	Joseph Bouchard	L'Assomption	H. Prud'homme
Cedar Hall	Geo. Paradis	Laurierville	Nap. Normand
Chambly Basin	J. D. Pelletier	Lavaltrie	J. O. Martineau
Champlain	Henri Marchand, M. D.	La Visitation	Ernest Proulx
Chapleau	Odilon Beaudry, M. D.	Leclercville	J. E. P. Parrot
Charlemagne	Ernest Labelle	L'Epiphanie	Ludger Mongeau
Charlebourg	J. P. Lefebvre	Le Précieux Sang	J. O. Prince
Chartierville	Rév. H. Perrin	Les Cèdres	J. Osa Leroux, M. D.
Chaudière Mill	Eusèbe Bégin	Les Ecurculis	Geo. Matte
Chicoutimi	A. Réchard	Les Saules, Qué	H. O. Roy, N. P.
Coaticook	Hospice Dumont	L'Islet	Alph. Dion
Compton	Bernard Mercier	L'Isle Verte	C. Eug. Michaud
Contrecoeur	J. B Dupuy, N. P.	Longueuil	Victor Malachuk
Cookshire	Arthur Laprise	Lorrainville	J. A. Laverdière
Côteau du Lac	A. Dumesnil	Lotbinière	S. Bernard, N. P.
Côteau Landing	S. Brunet	Louiseville	M. M. Côté
Côte des Neiges	Alph. Boileau	Lowell, Mass., E.-U.	Ach. St-Pierre
Dalhousie	Mathias Comeau	Magog	E. C. Cabana, M. D.
Danville	J. A. Boivin	Manchester, N. H.	J. A. Guay
Deschambault	J. A. P. Lord, M. D.	Maniwaki	Anastase Roy
D'Israël	J. O. Bérubé	Maria	A. J. Babin
Dorval	Benj. St-Aubin	Marieville	F. Rainville
Drummondville	Chs Manseau	Masson	G. A. Dugal
Duck Lake	Léon Robert	Matane	J. O. Lebel
Dunham	Nap. Ménard	Moncerf	S. Martineau
Dupuy Corner, N. B.	Chs. D.-Hébert	Mont-Carmel	Sylvio St-Onge
East Angus	Rév. J. A. R. Plamondon	Montebello	Alb. Papineau
Farnham	J. A. Delorme	Mont Joli	Jos. Ern. Lavole
Ferme Neuve	J. Albert Thinel	Mont Laurier	Emile Lauzon
Fort Coulonge	W. H. Gauthier, M. D.	Montmagny	Réal Lavergne
Forterville	Alp. Laquerre	Napierville	Alex. Richardson
Fraserville	L. E. A. Parrot, M. D.	Neuveville	J. L. Morency
Garthby	Adjutor Lepage	Nicolet	J. O. Courchesne, N. P.
Gentilly	J. Ls Baril	Nominique	Horm. Lefebvre
Gracefield	Augustin Trotter	Normandin	Mlle Angéla Hébert
Granby	H. Paré	Notre Dame-de-Grâce	Alf. Décarie
Grand Falls, N. B.	J. B. Powers	Notre-Dame-des-Anges	Tél. Tessier
Grande Rivière	J. E. Bernier, M. D.	Notre-Dame-de-la-Paix	W. Lauzon
Grand-Mère	J. C. Ricard	N.-Dame de Pierreville	H. Fontaine
Grossières	G. T. Hamelin	N.-D. du Bon-Consell	Aimé Benoit
Gulgues	N. Guidice	North Stukely	J. M. Proulx
Ham Nord	Luc Juneau	Notre-Dame-de-Lourdes	Chs. Tourigny
Hartwell	H. Locas	Notre-Dame du Portage	W. Léveillé
Hébertville	A. P. Hudon	Notre-Dame du Rosaire	Amédée Mercier
Hemmingford	Orvila Lacasse	Notre-Dame d'Issoudin	J. D. Desrochers
Henryville	Arcade Coupal	N.-Dame du Lac	C. F. Beaulieu, N. P.
Hochelaga	Wilfrid Desjardins	N.-D. de Stanbridge	Rodolphe Bédard
Howick	Joseph Deschamps	Oka	Adolphe Chéné
Hudson	J. A. Séguin	Ormstown	L. A. Rousseau, N. P.
Hull	A. I. Telmosse, M. V.	Papineauville	Maxime Kavanagh

Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.	Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.
Parisville	Em. Paris	St-Blaise	Tancrède Morin
Péribonka	J. D. Boisvert	St-Blandine	Alp. Duchesne
Pike River	Narcisse Bilodeau	St-Bonaventure	Ernest Lemaire
Plessisville	L. H. Grenier	St-Boniface	J. G. Gélinas, M.P.
Pointe aux Trembles	Théo. Dulude	St-Brigide	J. R. B. Langevin, N.P.
Pointe Claire	G. D. Parent	St-Brigide des Sauls	J. A. Jutras
Pointe du Lac	Ovila Dugré	St-Bruno de Chambly	J. A. Geoffrion
Pointe Gatineau	O. Robitaille	St-Céleste de Kil.	Méd. Duval
Pont Maskinongé	Norb. Paquin	St-Catherine de Hatley	Jos. Gingras
Pont Rouge	Eug. Galarneau	St-Casimir de Portneuf	J. Azarias Tessier
Portneuf	Salomon Germain	St-Cajetan d'Armagh	Cléo. Bolvin
Priceville	Ph. Lafrance	St-Camille de Wolfe	Donat Manseau
Québec	P. Lamontagne	St-Cécile de Lévrard	Ed. Carignan
Racine	D. Choinière	St-Cécile de M.	Jér. Brazeau, fils
Rawdon	Rév. Jos. A. Dufort	St-Cécile de Milton	Horm. Chaput
Repentigny	L. J. Robillard	St-Cécile de Whitton	Les Audet
Rigaud	J. McMillan	St-Cécile du Bic	Isidore Michaud
Rimouski	I. Asselin	St-Célestin	Théo. Beauchesne
Ripon	A. A. Aubry, M. D.	St-Césaire	Henri Grisé
Rivière Joseph	Les Lévesque	St-Charles de Bellechasse	P. J. Ruel, N.P.
Rivière Trois-Pistoles	Emile Leclerc	St-Charles	H. A. Gervais
Roberval	Georges Audet	St-Christine d'Acton	Arthur Bonneau
Rougemont	Anthime Arès	St-Christine de Portn.	Godf. Lavallée
Roxton Falls	F. Beauchemin	St-Chrysostôme	J. E. Dérome, N.P.
Roxton Pond	H. Monty	St-Claude	Arthur Hamel
Sabrevois	C. A. Guillet	St-Clot	Victor Laframboise
Sacré-Coeur	Jos. Emile Bélanger	St-Clément	Marcellin April
Sault aux Récollets	L. Cardinal	St-Cléophas	J. A. Martineau
Shawinigan Falls	Louis Bertrand	St-Clotilde	Pierre Primeau
Savabee Station.	Jos. Pineau	St-Clotilde	Dolphis Laplante
Shédiac	Dr A. Sormany	St-Côme	Les Gauthier
Sherrington	Césaire Gagné	St-Côme de Beauce	J. A. Poliquin, M.D.
Sherbrooke	O. A. Bégin	St-Constant	Narc. Longtin
Sorel	J. F. R. Latraverse	St-Croix	J. H. Laroche
South-Durham	E. H. Préfontaine, M.	St-Cunégonde	Joseph Labelle
Stanford	J. E. Lachance	St-Cuthbert	L. P. H. Roberge, N.P.
Stornoway	J. Bte Péloquin, M. D.	St-Cyprien	Léonce Dumond
St-Adelphie	Alphonse Marneau	St-Cyrille de l'Islet	Rév. P. Lemay
St-Adrien de Ham	Rév. J. A. Lemay	St-Cyrille de Wend.	Phil. Marcotte
St-Agapit	Gaudiose Demers	St-Damase	J. A. Choinière
St-Agathe	L. A. Dumont	St-Damase des Aulnaies	Victor Labelle
St-Aimé	Norbert Lamoureux	St-Damien	H. Beaulieu
St-Agathe des Monts	C. D. Godon	St-David	J. W. Paquin, M. D.
St-Alban	C. I. Douville	St-Denis	L. O. Daurny, N.P.
St-Alexandre d'Iberville	J. E. Boivin, N.P.	St-Dominique	L. J. Dubois
St-Alexis d'Avignon	Joseph Arsenaault	St-Donat	Joseph Michaud
St-Alexis de Montcalm	Alb. Magnan	St-Dorothee	Florido Lecavallier
St-Alexis des Monts	Alf. Picard	St-Edouard de Lotbinière	Xavier Lemay
St-Alphonse de Joliette	T. Gaudet	St-Edouard de Nap.	F. Robillard
St-Ambrose de Kildare	J. F. Goyet	St-Edwidge-de-Clifton	P. J. Paquin
St-Anaclet	Zavulon Côté	St-Elizabeth	Jos. Gadoury, N. P.
St-André Avellan	J. M. Robert	St-Eloi	Eug. Godbout
St-André d'Argenteuil	T. Raymond	St-Elphège	J. Art. Lemire
St-Alexandre de Kam.	Mille Herm. Bérubé	St-Elzéar	C. Prévost
St-André de Kamouraska	Arm. Martin	St-Elzéar de Beauce	Apollinaire Drouin
St-Angèle de Laval	J. Ed. Coulombe	St-Emile de Suffolk	Elie Milard
St-Angèle de Monnoir	A. Ménard	St-Emélie de l'Energie	J.-Bte Desrosiers
St-Anne de la Péradé	Emile Trudel	St-Ephrem	Dr R. Beauchesne
St-Anne de la Pocat.	Les A. Dupuis, N.P.	St-Epiphanie	Aug. Breton
St-Anne-des-Plaines	Joseph Alary	St-Esprit	J. E. Daniel, N.P.
St-Anne-de-Stukely	Wilfrid Poulin	St-Etienne de Lauzon	Cal. Bolduc
St-Anselme	Anselme Jalbert	St-Etienne-des-Grès	Ferd. Milotte
St-Antoine	Alph. Glard	St-Eugène, Co. L'Islet	Alb. Deschênes
St-Antoine Abbé	Joseph Lussler	St-Eugène de Grantham	F. H. Lafleur
St-Antoine de Tilly	Phil. Normand	St-Eulalie d'Aston	Azade Poirier
St-Apollinaire	Jos. Croteau	St-Euphémie	Donat Proulx
St-Armand	J. H. Brault	St-Eustache	J.-Ls Prud'homme
St-Arsène	Naz. Lebel	St-Evariste	Jean Boutin
St-Augustin	J. E. Rochon	St-Fabien	J. O. Bélanger
St-Augustin	E. D. Descarreaux, M.D.	St-Félicien	Nérée Perron
St-Barnabé	Jaddus Ethier	St-Félix de Valois	Th. Hénault
St-Barnabé	A. A. Gélinas, N. P.	St-Ferdinand Hal.	L. A. Paradis, N.P.
St-Barthélemi	Avila Rouleau	St-Flavien	Dr E. Larue
St-Basile-de-Portneuf	Gédéon Matte	St-Flore	J. H. Désaulniers
St-Basile le Grand	Malo Lapalme	St-Frs du Lac	A. Desmarais
St-Benoit, Beauce	P. Z. Cloutier	St-Faustin	R. Brunet
St-Benoit, Co. Deux-Montagnes		St-François de M.	C. Martineau
	Dr Joseph Pagé	St-Frs-Xavier de Brompton	Jos. L'Abbé

Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.	Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.
St-Frs-Xavier, Riv. du Loup	René Rinfret	St-Ludger	L. M. Veilleux, N. P.
St-Gabriel	Auguste Caron	St-Madeleine	Jos. Jodoin
St-Gabriel de Bouchette	F. Nadon	St-Majorique	Omer Rivard
St-Gabriel de Brandon	Les Jacques	St-Malo d'Auckland	Rév. J. M. V. Dodier
St-Gabriel de Stratford	H. Rivard	St-Marc de Portneuf	J. S. Paquin
St-Gédéon	J. L. F. Rousseau	St-Marc	J. H. Gervais
St-Genève	D. Ladouceur, M. D.	St-Marcel	Joseph Brizard
St-Genève de Bat.	F. W. Germain	St-Marguerite de Dorch.	A. Deblois
St-Georges de Beauce	Corinne Poulin	St-Marguerite-LacMasson	J. J. Desjardins
St-Georges de Windsor	Georges Petit	St-Marie de Beauce	Fred. Pepin
St-Gérard	Rév. E. J. R. Janelle	St-Martin	Emile Martin
St-Germain de Grantham	L. N. Cornoir	St-Martin-de-Laval	Rév. J. A. Froment
St-Gertrude	L. J. Désilets	St-Martine de Courcelles	N. D. Gonthier
St-Gervais	J. O. Goulet	St-Mathias	Alfred Morier
St-Grégoire d'Ip.	E. S. Lalanne	St-Mathieu	Joseph Audet
St-Grégoire de Nicolet	B. Rouleau	St-Maurice	P. Rhéault
St-Gilbert	B. Girard	St-Mélanie	Arcade Brault
St-Guillaume	Jos. Desrosiers, N. P.	St-Méthode d'Adstock	N. Dubreuil
St-Hélène de Bagot	V. Ls Collet	St-Michel Archange	M. Coupal, N. P.
St-Hélène de Kam.	M. Chénard	St-Michel, N. B.	Nap. Dumas
St-Henri de Mascouche	J. I. Leblanc	St-Marie Salomé	Jos. Bourgeois
St-Henri de Montréal	L. A. Picard	St-Michel des Saints	Léandre Ménard
St-Herménégilde	T. S. Belouin	St-Moise	J. W. Bégin
St-Honoré de B.	Aleide Campeau	Section St Michel d'Yamaska, M. E. Pa-	
St-Hilaire	L. G. E. Goulet	renteau, président; S. Lauzière, 1er vice-	
St-Hilaire, N. B.	Alfred Albert	président; P. Pelletier, 2me vice-président;	
St-Hubert	Hubert Robert	J. St-Germain, commandant; Alp.	
St-Hubert, Co. Tém.	Lucien Grenier	Béland, secrétaire-trésorier et percepteur;	
St-Hugues	Amédée Lalapine	Chapelain, Rév. J.-F.-X. Letendre.	
St-Hyacinthe	Alb. Jodoin	St-Monique	Dam. Léonard
St-Hypolite de K.	B. Gohier	St-Monique	Chs Milot
St-Ignace du Lac	Rév. A. G. Racotte	St-Narcisse	Dr Alb. Colin
St-Ignace, Nth. Stanbridge	Ern. Bonneau	St-Narcisse de Lotbinière	D. Kirouac
St-Isidore	Alméd Lanctôt	St-Nazaire	J. A. Sicotte
St-Isidore de Dorchester.	Jos. Turgeon	St-Nazaire	Rév. Jos. Rochette
St-Jacques de l'Acigan	Mar. Granger, N. P.	St-Nicolas	Odina Plante
St-Jacques le Mineur, B.	Guérin-Lafontaine	St-Norbert d'Arthabaska	Nestor René
St-Janvier	H. A. Valliquette	St-Norbert de Berthier	Arthur Roch
St-Jean-Bte de Mtl	J. A. Boucher	St-Omer	Edm. Allard
St-Jean-Bte de Rouville	E. Désautel	St-Octave	Ernest Belzille
St-Jean L'Evangéliste	Geo. Frénette	St-Onésime	Adél. Pelletier
St-Jean Port-Joli	F.-X. Denis, N. P.	St-Pacôme	Th. W. Michaud, M. D.
St-Jean, Qué.	Ls Mayrand	St-Patrice, Beaurivage	Michel Allen
St-Jean de Dieu	Florent Rioux	St-Pascal	B. M. Deschênes, M. D.
St-Jean des Chailions	Aug. Leboeuf	St-Paul de Chester	Geo. Rouleau
St-Jean de Matha	Jos. Robillard	St-Paulin	Sim. Guimond
St-Jean des Piles	P. Beaulac	St-Paul de Joliette	J. V. Venne
St-Jean d'Orléans	Emile Chabot	St-Paul de Montmagny	Eug. Gourgue
St-Joseph du Lac	Edmond Lacroix	St-Paul l'Ermite	Omer Séguin
St-Joseph de Sorel	J. A. Desorey	St-Perpétue	P. O. Roy
St-Joseph, N. B.	J. A. Gaudet, M. D.	St-Philippe d'Argenteuil	Jos. Laframboise
St-Jovite	Jos. Charbonneau	St-Philippe de Laprairie	Z. Lefebvre
St-Jérôme	F.-X. St-Michel, fils	St-Philippe de Néri-Ouest	Mme Ed. Lebrun
St-Joachim de Courval	Eug. Turcotte	St-Philomène	J.-Bte D'Amour
St-Jude	Jos. Lamoureux	St-Pie de Bagot	Ep. St-Pierre
St-Julie	Exurie Provost	St-Pie de Guire	R. Généreux
St-Julienne	Jos. Sylvestre	St-Pierre Baptiste	Joseph Drolet
St-Justin	J. R. H. Bernier	St-Pierre de Broughton	Pierre Marcotte
St-Justine de Newton	Nap. Bédard	St-Pierre les Becquets	L. B. O. Beauchemin
St-Laurent	C. S. Tassé, N. P.	St-Pierre, Montmagny	Mme C. Bélanger
St-Laurent, Ile d'Orléans	J.-A. Turgeon	St-Pierre	P. S. Chaput
St-Lazare	Ephrem Audet	St-Placide	Z. N. Raymond, N. P.
St-Lazare de Vaudreuil	H. Girardeau	St-Polycarpe	P. Laberge
St-Léon	Henri Martin	St-Prime, Lac St-Jean	Ev. Lamy
St-Léonard d'Aston	E. Poirier	St-Prospere de Dorchester	J. A. Tardif, N. P.
St-Léonard de Portneuf.	Eug. Leclerc	St-Prospere	F. X. Massicotte, M. D.
St-Léonard Port Maurice et Côte St-Michel	Gustave Pepin	St-Raphael	Théo. Bernard
St-Louis du Ha! Ha!	P. N. Ferron, M. D.	St-Raymond	Arthur Paquet
St-Louis de Pintendre	Rév. L. H. Carrier	St-Rédempteur.	E. Quesnel
St-Liboire	H. G. Chabot	St-Rémi	M. Coupal, N. P.
St-Liguori	J. A. Melançon, M. D.	St-Rémi du Lac au Sable	Joseph Simard
St-Lin des Laurentides	Sam. Goulet	St-Rémi d'Amberst	D. Thomas
St-Louise	F. D. Lévesque	St-Robert	J. H. Dupré
St-Louis de G.	P. Dansereau, M. D.	St-Roch	Ev. Marcotte
St-Ls de Bonsecours	R. Archambault	St-Romain	Jos. F. Moore
St-Luc	Nap. Courville	St-Romuald	Cléophas Rochette
St-Luc de Vincennes	Edouard L'Heureux	St-Roch des Aulnais	Chs Maurais
		St-Roch de l'Acigan	Ulri. Taillon

Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.	Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.
St-Roch de Québec	J. E. Plamondon	St-Valérien	Eug. Labrèche, N. P.
St-Rosaire	Frs-Xav. Fortier	St-Valérien	Léon Hudon
St-Rosalie	Isaie Desmarais	St-Victoire	A. Paulhus
St-Rose	A. A. Legault, N. P.	St-Victor de Tring	Joseph Veilleux
St-Sabine	Mme A. Bessette	St-Vincent de Paul	T. Beaudoin
St-Samuel	Ludger Caron	St-Vital de Lambton	Oct. Godbout
St-Scholastique	Ls Gratton	St-Wenceslas	Antoni Godin
St-Sébastien	P. Lecompte	St-Zacharie	David Allen
St-Sébastien d'Aylmer	F. Marceau	St-Zéphirin	D. Lemaire
St-Sévère	J. Ovide Héroux	St-Zotique	E. N. Pilon
St-Simon	J. A. Beauchamp	Terrebonne et St-Frs de Sales	Ur. Poitras
St-Sixte	Narc. Bolvia	Thetford Mines	J. A. Campeau
St-Sophie de Lévrard	Ths Barabé	Tingwick	J. E. Bourbeau
St-Sophie de Mégantic	Alf. Beaudoin	Trois-Rivières	Hervé Rousseau, N. P.
St-Sophie de Terrebonne	Phil. Marchand	Trois-Rivières	L. P. Guillet, avocat
St-Stanislas	L. E. Germain, N. P.	Thurso	G. Gagnon
St-Sulpice	Wilf. Robitaille	Vaicourt	Oct. Bissonnette
St-Sylvère	J. L. Janelle	Valleyfield	L. J. Boyer, N. P.
St-Télesphore	Oscar Bourgon	Varennes	Josephat Lafrance
St-Thécle	J. André Bigué, M. D.	Vaudreuil	A. C. Denis, M. D.
St-Thérèse	Ferdinand Roux	Verchères	J. A. Geoffrion
St-Théodose	Adonias Labonté	Ville Emard	MM. Prieur et Cantin
St-Théodore d'Acton	Elzéar Gauthier	Ville-Marie	Aug. J. Aubin, M. D.
St-Théophile du Lac	Ern. L'Heureux	Warwic	J. A. Martel
St-Thomas de Joliette	J. L. A. Masse, M. D.	Waterloo	L. J. Jodoin, N. P.
St-Thomas d'Aquin	Nap. Daignault	Weedon	J. P. C. Lemieux, M. D.
St-Ths de Pierreville	Henri Niquet	Wotton	Z. Béllsle
St-Thurbe	J. P. Guertin	West Shefford	Osiás Lamothe
St-Timothée	J. D. S. Tremblay	West Wickham	J. G. Tétrault
St-Tite	N. L. Auger, M. D.	Windsor Mills	J. A. Drouin
St-Ubalde	H. E. Soulard, N. P.	Yamachiche	Fortunat Côté
St-Urbain	Arthur Barrette	Versailles	C. E. Codère
St-Ursule	Edouard Paquin	Victoriaville	Aug. Bourbeau
St-Valentin (Scotsville)	S. Boucharu	Village d'Upton et St-Ephrem	Aug. Bourbeau
St-Valère	Joseph Trudel	Village d'Upton et St-Ephrem	P. Fafard, N. P.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions du mois de mai 1913	Moyenne par semaine pour l'année
1. J. F. Côté.	1. J. F. Côté.
2. Evans Gelly.	2. J. I. Couture.
3. H. Niquet.	3. Henri Niquet.
4. A. Lupien.	4. Nap. Milette.
5. J. I. Couture.	5. Alexis Coté.
6. Alexis Coté.	6. A. Lupien.
7. J. E. Patenaude.	7. J. E. Patenaude.
8. Nap. Milette.	8. I. A. Michaud.
9. O. Langlois	9. Evans Gelly.
10. J. E. Grenier.	10. Roméo Réaume.
11. A. Isola Couture.	11. J. B. A. Gagnon.
12. J. B. Friset	12. J. E. Grenier.
13. Roméo Réaume.	13. A. Isola Couture.
14. I. A. Michaud.	14. O. Langlois
15. J. B. A. Gagnon.	15. J. B. Friset

Banque d'Hochelega

CAPITAL AUTORISÉ 84,000,000 | FONDS DE RESERVE 3,000,000
CAPITAL PAYE 84,000,000

Total de l'actif au-delà de : : : \$32,000,000.00

DIRECTEURS : J.-A. Vaillancourt, Ecr., Président; Hon. F.-L. Béique, C. R., Vice-Président; Alph. Turcotte, Ecr., E.-H. Lemay, Ecr., Hon. J.-M. Wilson, Col. Chas. A. Smart, A.-A. Larocque, F.-G. Leduc, Gérant; Beaudry Leman, Surintendant des Agences; P.-A. Lavallée, Assistant-Gérant; Yvon Lamarre, Inspecteur.

Bureau Principal: Montréal

BUREAUX DE QUARTIERS : Avenue Mont-Royal (coin St-Denis), rue Ste-Catherine-Est, rue Ste-Catherine-Centre, rue Notre-Dame-Ouest, Hochelega, Longue Pointe, Maison-neuve, Pointe St-Charles, St-Edouard, 2490, St-Hubert, St-Henri, Quartier Laurier, Viauville, Verdun, DeLorimier, Avenue DeLanaudière, St-Viateur, Villera, Quartier Emond, Longue-Pointe.

SUCCURSALES : Berthierville, P. Q., Edmonton, Alta, Fournier, Ont., Lachine, P. Q., Joliette, P. Q., Laprairie, P. Q., L'Assomption, P. Q., Longueuil, P. Q., Louiseville, P. Q., Mont Laurier, P. Q., Québec, P. Q., St-Roch de Québec, P. Q., Ste-Geneviève de Pierrefonds, P. Q., Sorel, P. Q., Sherbrooke, P. Q., St-Boniface, Man., St-Hyacinthe, P. Q., St-Jacques l'Achigan, P. Q., St-Jérôme, P. Q., St-Pierre, Man., Trois-Rivières, P. Q., Valleyfield, P. Q., Vankleek Hill, Ont., Winnipeg, Man.

Emet des LETTRES DE CRÉDIT CIRCULAIRES ET MANDATS pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; ACHÈTE des traites sur les pays étrangers; VEND des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin spécial DES ENCAISSEMENTS qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé \$1,000,000.00

Réserve et surplus \$512,463.19 (31 décembre 1911)

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin & Cie. Administrateur Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président : M. W. F. Carsley, de Carsley Sons & Co.

Hon. L. Beaubien, Ex-Ministre de l'Agriculture

M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."

M. Alphonse Racine, de la maison A. Racine & Cie. Marchands en gros, Montréal.

M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.

M. Tancredé Bienvenu, Directeur-gérant.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) et plus, seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : ETATS-UNIS — New York: Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston: National Bank of the Republic. Buffalo: Columbia National Bank. Chicago: Continental National Bank. ANGLETERRE: The Capital and Counties Bank. FRANCE: Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE: Deutsche Bank. AUTRICHE: Kais, Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank. ITALIE: Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.

M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

Dr E. P. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

44 succursales dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

